

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de BELLEY - Canton d'AMBERIEU EN BUGEY



COMMUNE D'AMBUTRIX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 04 MAI 2026

N° 2026/27

NOMBRE		VOTE	
De conseillers en exercice :	15	de voix « pour »	15
De présents :	14	de voix « contre »	0
D'absents :	01	d'abstention	0
<i>Dont pouvoir :</i>	<i>01</i>		
De votants :	15		

Date de convocation : le mercredi 29 avril 2026

OBJET :

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DU BUGEY**

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai à vingt heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBUTRIX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DELOFFRE Dominique, Maire,

Membres présents : DELOFFRE Dominique - BROUSSE Hélène – LAFON Patrick – LAZZARO Catherine – DAMIANS Norbert - NICOU Olivier - APAYDIN Kadir – MARGUERITAIN Séverine - HONORÉ Aurélie - DAVAIN Séverine - BEAUDET Benoit -PACCALLET Patrick - GAJNIK Audrey – LECUYER Julie
Membres absents : SLIMANI Malika (*pouvoir à BROUSSE Hélène*)

Secrétaire de séance : BEAUDET Benoit
Rapporteur : DELOFFRE Dominique

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Ambutrix siège au sein du collège des communes de la Commission Locale d'Information de la centrale nucléaire de production d'électricité du Bugey. Le rôle de cette commission pilotée par le Département de l'Ain, est d'informer le public de l'actualité de la centrale : travaux, sécurité, production, enquêtes publiques, etc....

La commune d'Ambutrix est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du collège des élus de la Commission Locale d'Information. A la suite de l'installation du nouveau conseil, il convient de désigner les nouveaux délégués de la commune d'Ambutrix.



Après un appel à candidatures,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,:

- **DECIDE** à l'unanimité de procéder au vote pour la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du collège des élus de la Commission Locale d'Information
- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote par bulletin secret
- **DESIGNE**, au premier tour de scrutin et par 15 suffrages obtenus pour 15 votants :
 - M. BEAUDET Benoit en qualité de délégué titulaire,
 - Mme GAJNIK Audrey en qualité de déléguée suppléante.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Dominique DELOFFRE